DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2026

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 15

-votants 15

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 24 mars 2026.

Étaient Présents : Monsieur BOUCHEZ Hubert, Madame CIAPPELLONI Aurélie, Monsieur DOTTE Gilles, Monsieur GARDELLI David, Madame GERARD Aline, Monsieur GUICHARD Jérôme, Madame HELMER-LAURENT Edwige, Monsieur HORB Jean-Jacques, Madame, MARTIGNON Catherine, Madame OSBERY Aline, Monsieur PETRY Arnaud, Madame PICHON Anne-Sophie, Madame ROBILLOT Fanny, Monsieur THOMAS Claude, Monsieur VALANTIN Hervé.

Monsieur GARDELLI David a été élu secrétaire de séance.

20260330_001 – Désignation des représentants au sein du Syndicat Omnisport du Grand Couronné

Les membres du Conseil Municipal sont invités à élire trois délégués habilités à siéger au sein du Syndicat Omnisports du Grand Couronné.

Sont élus : Monsieur BOUCHEZ Hubert, Madame PICHON Anne-Sophie, Madame ROBILLOT Fanny

20260330_002 – Désignation des représentants au sein de Meurthe-et-Moselle Développement

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Technique Départementale.

Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Mise en ligne le : 11/11/2026 16:15 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Claude Thomas, Maire
https://www.intramuros.org/eulmont/documents_administratifs/86900

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin 2013 approuvant la création d'un établissement public administratif,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Eulmont en date du 19 juin 2014 décidant son adhésion à MMD 54 et approuvant les statuts,

Considérant l'article 5 des dits statuts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De désigner Monsieur VALANTIN Hervé comme son représentant titulaire à MMD 54 et Monsieur GUICHARD Jérôme comme son représentant suppléant,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD 54.

20260330_003 – Désignation des représentants au sein du comité de pilotage de Natura 2000

Les membres du Conseil Municipal sont invités à élire 2 délégués habilités à siéger au sein du Comité de pilotage NATURA 2000.

Sont élus : Monsieur GARDELLI David, Madame GERARD Aline

20260330_004 – Désignation des représentants au sein de l'association des communes forestières

Les membres du Conseil Municipal sont invités à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant représentant la commune d'EULMONT à l'association des communes forestières de Meurthe-et-Moselle.

Délégué titulaire : Monsieur GARDELLI David

Délégué suppléant : Monsieur BOUCHEZ Hubert

20260330_005 – Election des membres de la commission appel d'offre

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au

Mise en ligne le : 11/11/2026 16:15 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Claude Thomas, Maire
https://www.intramuros.org/eulmont/documents_administratifs/86900

sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent, le cas échéant).

La liste déposée est la suivante :

- Liste A composée :
    - de Messieurs DOTTE Gilles, PETRY Arnaud et VALANTIN Hervé, membres titulaires
    - de Madame CIAPPELLONI Aurélie, Monsieur GUICHARD Jérôme et Madame HELMER-LAURENT Edwige, membres suppléants.

Il a été procédé au vote (l'assemblée délibérante a décidé « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ») ainsi qu'au dépouillement. Les résultats sont les suivants :

1) **Membres titulaires :**

- Sièges à pourvoir (SAP) : 3
- Suffrages exprimés (SE) : 15
- Quotient électoral (QE) (suffrages exprimés divisé par le nombre total de sièges à pourvoir) : 5
- Nombre de voix obtenues par la liste A (VA) : 15

Répartition des sièges : Le nombre de siège(s) obtenu(s) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résultat de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

- Liste A : VA/QE = 3 (trois) = SOA

Cette répartition permet :

- A la liste A d'obtenir 3 sièges

2) **Membres suppléants :**

- Sièges à pourvoir (SAP) : 3
- Suffrages exprimés (SE) : 15
- Quotient électoral (QE) (suffrages exprimés divisé par le nombre total de sièges à pourvoir) : 5
- Nombre de voix obtenues par la liste A (VA) : 15

Répartition des sièges : Le nombre de siège(s) obtenu(s) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résultat de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Mise en ligne le : 11/11/2026 16:15 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Claude Thomas, Maire
https://www.intramuros.org/eulmont/documents_administratifs/86900

- Liste A : VA/QE = 3 (trois) = SOA

Cette répartition permet :

- A la liste A d'obtenir 3 sièges

3) Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- Monsieur DOTTE Gilles
- Monsieur PETRY Arnaud
- Monsieur VALANTIN Hervé

Membres suppléants :

- Madame CIAPPELLONI Aurélie
- Monsieur GUICHARD Jérôme
- Madame HELMER-LAURENT Edwige

20260330_006 – Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur HORB Jean-Jacques, comme correspondant défense.

20260330_007 – Désignation du correspondant incendie

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner un correspondant incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur HORB Jean-Jacques, comme correspondant incendie.

20260330_008 – Mise en place des commissions communales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Considérant que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, composées exclusivement de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Mise en ligne le : 11/11/2026 16:15 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Claude Thomas, Maire
https://www.intramuros.org/eulmont/documents_administratifs/86900

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

Considérant que le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, il est proposé de créer 5 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil, à savoir :

- **la commission des finances** traiterait les dossiers relatifs aux domaines suivants : finances et fiscalité, achat et commande publique, recherche de subventions.

- **la commission du lien social, l'action sociale, de la participation citoyenne** regrouperait les thématiques de la culture, de l'animation socioculturelle, de l'intergénérationnel, des loisirs, des affaires sociales, de la lutte contre les exclusions et de la solidarité.

- **la commission de l'environnement et du patrimoine naturel** serait dédiée à l'examen des dossiers relevant des jardins, des espaces verts et des forêts, ainsi que des dossiers liés au patrimoine naturel communal.

- **la commission de l'urbanisme, du patrimoine bâti, des travaux, de la sécurité** serait dédiée à l'examen des dossiers relevant du développement urbain et durable, de l'habitat et du foncier, du patrimoine bâti communal et de l'énergie ainsi que des dossiers liés au trafic, à la circulation et aux catastrophes naturelles.

- **la commission de l'éducation, de la jeunesse** regrouperait les thématiques de l'éducation et de la jeunesse.

Il vous est également proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 15 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

***Article 1** : Le conseil municipal adopte la création des commissions municipales dont voici la liste :*

1 - Commission finances
2 - Commission lien social, action sociale, participation citoyenne
3 - Commission environnement, patrimoine naturel

Mise en ligne le : 11/11/2026 16:15 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Claude Thomas, Maire
https://www.intramuros.org/eulmont/documents_administratifs/86900

4 - Commission urbanisme, patrimoine bâti, travaux, sécurité

5 – Commission éducation, jeunesse.

***Article 2** : Les commissions municipales comportent au maximum 15 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.*

***Article 3** : Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions, les membres suivants :*

1 - <u>Commission finances</u> :

- *Madame GERARD Aline*
- *Monsieur BOUCHEZ Hubert*
- *Monsieur DOTTE Gilles*
- *Monsieur GUICHARD Jérôme*
- *Monsieur HORB Jean-Jacques*

2 - <u>Commission lien social, action sociale, participation citoyenne</u> :

- *Madame ROBILLOT Fanny*
- *Madame CIAPPELLONI Aurélie*
- *Madame HELMER-LAURENT Edwige*
- *Monsieur GUICHARD Jérôme*
- *Madame OSBERY Aline*
- *Monsieur PETRY Arnaud*

3 - <u>Commission environnement, patrimoine naturel</u> :

- *Monsieur GARDELLI David*
- *Monsieur BOUCHEZ Hubert*
- *Madame CIAPPELLONI Aurélie*
- *Madame ROBILLOT Fanny*

4 - <u>Commission urbanisme, patrimoine bâti, travaux, sécurité</u> :

- *Monsieur VALANTIN Hervé*
- *Monsieur DOTTE Gilles*
- *Madame GERARD Aline*
- *Monsieur GUICHARD Jérôme*
- *Monsieur HORB Jean-Jacques*
- *Monsieur PETRY Arnaud*

5 - <u>Commission éducation, jeunesse</u> :

- *Madame MARTIGNON Cathy*
- *Madame OSBERY Aline*
- *Madame PICHON Anne-Sophie*
- *Madame ROBILLOT Fanny*

Mise en ligne le : 11/11/2026 16:15 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Claude Thomas, Maire
https://www.intramuros.org/eulmont/documents_administratifs/86900